

aquitaine • 3

bordeaux • bayonne •
pau • périgueux • agen •
mont de marsan • dax

Compte rendu de l'instance de proximité Mars 2024



Pour la direction : Fabrice Goll (Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine), Samuel Bignon (DRH réseau), Hadidja Issihaka (IRH), Jean François Karpinski (Délégué antennes et contenus), Florian Ringuedé (rédacteur en chef), Jérôme Bourdy (responsable IMG), et Franck Weil (chef de centre par intérim).

Pour les élus : Sabrina Corrieri, Boris Chague, Nicolas Guérin, Karim Jbali, Alexis Dumoulin.



Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, les élus ont demandé à la direction qu'elle respecte l'ordre des questions, et des différents points de l'ordre du jour, car le fait de naviguer entre les différents points, et les différentes questions peut être source de confusion.

Malheureusement les élus n'ont pas été entendus, car le directeur a indiqué que le point numéro cinq concernant les ressources humaines serait traité en début d'instance, car le directeur des ressources humaines n'est disponible que jusqu'à 16 heures.

Les élus ont répondu que l'ordre du jour est établi par la direction, elle doit donc le respecter, et ils ont également indiqué qu'ils pourraient rédiger une résolution si la direction persiste à ne pas le respecter.

Absentéisme

Présentation baromètre absentéisme (présenté par Steve Labade du pilotage social FTV)

La direction persiste à vouloir aborder ce sujet même si les représentants du personnel se sont désengagés du processus de plan d'action sur l'absentéisme en octobre 2023.

Étant donné que les élus avaient quitté le comité de pilotage lors de la réunion du mois d'octobre, ils n'avaient pas demandé le point absentéisme, mais la direction a quand même souhaité le mettre à l'ordre du jour.

Les élus demandent à la direction s'il existe de nouvelles informations à partager concernant l'avancement du plan d'action, et ils se disent prêts à entamer un dialogue dans ce cas. Cependant, s'il s'agit simplement de discuter des chiffres du taux d'absentéisme sans propositions concrètes, ils estiment que cela n'a aucun intérêt et refusent cette approche. Par conséquent, ils ont assisté attentivement à la présentation de Steve Labade du pilotage social FTV qui a exposé les chiffres de l'absentéisme en forte augmentation.

Les chiffres sont de 9,7 % en janvier, et de 8,9 % en février 2024.

Pour rappel, ils étaient de 6,5 % et 6,1 % en janvier et février 2023.

Selon Steve Labade, il y aurait eu une forte progression des absences entre septembre et décembre 2023 en raison de la "virologie" et des "infections respiratoires aiguës" en hausse à cette période en France.

Les élus se sont retenus de commenter cette présentation, mais ils n'ont pas la même lecture de ces chiffres, cette période correspondant à la mise en place des éditions ICI.

Questions

Projet de déménagement du site de Bordeaux : retour sur l'avis du CSE du 21 février (présenté par Olivier Guyon Sangnier, Directeur des moyens généraux de FTV)

La présentation du projet de déménagement du site de Bordeaux est faite par Olivier Guyon Sangnier. Le directeur des moyens généraux de France télévisions présente d'abord la chronologie du projet, et échange ensuite avec les élus tout d'abord sur le coût du projet (35 millions d'euros).

Selon lui « *on est sur un coût correct au mètre carré* », et « *le site actuel n'a pas la valeur du site en centre-ville* ».

Interrogé par les élus sur l'éventualité/la possibilité d'un projet de réhabilitation du site actuel, le directeur des moyens généraux a répondu « *vous n'aurez jamais 22 millions pour rénover le site actuel* » car selon lui « *ce n'est pas le sens de l'histoire* ».

En s'appuyant sur l'avis du CSE, les élus ont également abordé différents sujets. Comme la réduction du nombre de plateaux, la suppression du restaurant d'entreprise, l'emplacement géographique du nouveau site, et la logistique qui est liée à cet emplacement. Notamment pour les trajets/déplacements qu'ils soient effectués dans le cadre professionnel ou personnel (Pour se rendre sur le lieu de travail).

Concernant la réduction du nombre de plateaux, Olivier Guyon Sangnier dit ne pas être un spécialiste, mais il répond aux élus que le studio prévu est « Triaxe », et qu'il pourra répondre aux mêmes besoins de fabrication que les studios actuels.

Concernant le restaurant d'entreprise, le directeur des moyens généraux indique qu'il y aura une salle de restauration avec des frigos connectés.

Concernant la logistique, il indique qu'une douzaine de sites ont été étudiés, il reconnaît que le site n'est pas parfait, mais « *on peut y travailler ensemble* », il a également ajouté « *il n'y a pas de solution miracle* ».

Le directeur régional a souligné qu'il était fondamental de travailler avec les salariés.

Et il a également indiqué « *je sais ce que c'est de déménager, on ne fera rien sans les collaborateurs. Si le projet est retenu, il faut qu'on travaille ensemble* ».

Enfin, les élus ont demandé à la direction s'il y avait du nouveau concernant les déménagements des sites de Bayonne et de Dax.

Concernant Dax, le directeur des moyens généraux a répondu que pour l'instant il n'y a pas d'informations, et concernant Bayonne, il y a un projet en cours, mais la mairie doit modifier le PLU (plan local d'urbanisme), et que si ce projet se concrétise, la livraison serait prévue au mieux dans la seconde partie de l'année 2028 voire début 2029.

Semaine à 4 jours : organisation des réunions de service et propositions d'organisations du travail salariés / direction.

La direction a indiqué qu'il y avait eu une réunion le 14 février. Elle attend maintenant le retour des différentes possibilités d'organisation du travail pour les métiers qui sont touchés par la mise à l'antenne de Tempo.

Les élus ont fait part de leur surprise que la direction centrale n'ait pas encore communiqué les différentes possibilités d'organisation du travail, et dénoncent l'immobilisme de cette situation.

Activité des locales cet été : décision prise au séminaire des DR des 12-13 février sur l'organisation envisagée.

Le directeur régional indique aux élus qu'il n'y a pas eu de décision prise lors de ce séminaire, la seule information qui a été donnée est la durée des journaux télévisés pendant les Jeux Olympiques de Paris.

Cette durée sera de 20 minutes, et elle comprendra la locale, l'actualité régionale, et l'actualité nationale internationale.

Par conséquent, les locales seront donc réduites à cinq minutes, et elles seront fabriquées à deux équipes, et un monteur.

Le rédacteur en chef indique qu'il pourra y avoir parfois des journalistes de Bordeaux qui viendront travailler en locale.

Le directeur régional a précisé que la Nouvelle-Aquitaine était la seule région à conserver ce créneau des locales pendant les jeux olympiques.

Modification de la répartition info régionale / info nationale dans les 19/20 : quelles conséquences sur l'offre éditoriale régionale ?

Le rédacteur en chef explique aux élus qu'il n'y a pas de changement concernant l'offre éditoriale.

Mais le journal étant réduit de trois minutes le samedi, et une minute en semaine, il précise que le nombre d'équipes du week-end pourrait être impacté.

Le week-end, il pourrait y avoir suppression d'une équipe, et cette équipe pourrait être redéployée la semaine.

Information veille technologique

Le direction a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour pour informer les élus qu'une équipe de 3 personnes a été créée pour se tenir au courant et découvrir les nouvelles technologies, et les nouveaux outils.

HUB INFO

HUB INFO : les salariés utilisateurs de la salle cyber technique ont-ils été consultés sur l'emplacement d'un nouveau local ?

Il n'y a pas eu de réunion, mais le chef de centre indique que les personnels concernés ont été informés.

Les élus ont souligné l'importance de l'échange avec les utilisateurs de cet espace dans ce genre de situation.

Le responsable des moyens généraux a présenté une vision en trois dimensions du projet.

Concernant le HUB INFO, le projet a un peu évolué et la suppression de la cloison n'est plus d'actualité pour l'instant.

Drones

Drones : le choix du déploiement géographique des drones en Aquitaine étant déjà établi par la direction, il a été indiqué aux sites qui ne bénéficieront pas de ces outils qu'ils pourront en louer à des sociétés extérieures. Le tarif maximum autorisé étant de 500 euros par prestation. Ne serait-il pas plus judicieux et moins coûteux à moyen/long terme de dédier ces fonds à la formation des salariés aquitains et à l'achat de drones supplémentaires ?

Le directeur régional indique que la région Nouvelle-Aquitaine est la mieux dotée du réseau France 3, il n'est donc pas prévu d'acheter des drones supplémentaires.

S'il y a des besoins supplémentaires, cela passera par des prestataires extérieurs.

RH

Présentation du plan d'action de la direction après l'AT grave d'un JRI et l'enquête conjointe.

Suite à l'accident grave d'un JRI en octobre 2023, une enquête conjointe a été menée par les élus et la direction.

Certaines des préconisations issues de cette enquête ont été retenues par la direction et intégrées à un plan d'action.

Les élus ont échangé avec la direction sur les différentes préconisations.

Une de ces actions sera une journée d'observation d'une équipe en reportage afin de pouvoir déterminer les risques auxquels sont confrontés les journalistes sur le terrain, et ensuite les intégrer au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Suite à cela, les élus espèrent obtenir des informations claires sur ce qu'il est autorisé de faire ou pas en situation de reportage.

À l'occasion de ce point, les élus ont également abordé l'accident de travail récent d'un rédacteur qui a chuté lors d'un reportage sur les inondations.

Notamment pour aborder le fait qu'il faut obligatoirement utiliser des bottes, lors de ce genre de tournage, et qu'il ne faut surtout pas utiliser de cuissardes, car si celles-ci viennent à se remplir d'eau, la personne se retrouve bloquée, voire aspirée au fond.

Les élus ont souligné le fait que là aussi, il est important que les salariés soient informés clairement de ce qu'il faut porter ou pas comme équipement dans ce genre de situation, et qu'il faut également inscrire cela au DUERP.

Entretiens annuels : la question de la charge de travail a-t-elle été intégrée comme convenu lors de l'IP de mars 2023 ?

L'IRH indique que cette question est posée lors des entretiens annuels pour les salariés qui sont au forfait jour, mais qu'il a été demandé aux managers de l'aborder également avec les salariés au décompte horaires.

Le chef de centre par intérim a précisé que pour les monteurs, les vidéos, les OPS, et les OPV, il n'y avait pas eu de charges supplémentaires de travail, par contre pour les cadres de régie, et les scriptes, il y a une charge supplémentaire de travail.

Pourquoi les CDD remplaçant des chefs monteurs ont-ils le statut de monteurs à la TVR ?

Samuel Bignon explique qu'il y a deux barèmes liés à l'activité.

Le statut de Chef moteur est lié à un montage « élaboré » c'est-à-dire à la production.

Le statut de monteur est lié à l'actualité, c'est-à-dire au JT.

Une formation iredac est-elle prévue pour les CDD ?

L'IRH indique qu'aucune formation n'est prévue ni pour les CDI ni pour les CDD.

Cette application étant installée sur le téléphone professionnel, les CDD ne peuvent donc pas en bénéficier.

Les élus ont proposé que des téléphones soient mis à la disposition des CDD lors de leur contrat.

Les élus ont souligné un problème de l'accès aux outils, et l'inégalité de traitement entre les CDD et les CDI.

Emploi : Mouvements à venir

Au service IMG, la mobilité d'un salarié en provenance d'Occitanie a été validée au 1er avril 2024. Il occupera le poste de magasinier en Aquitaine (auparavant il avait un poste de technicien de maintenance énergie et climatisation en Occitanie).

Les élus ont souligné que le service IMG est en surnuméraire, ils souhaitent savoir comment le service va être organisé, et si un accompagnement du collectif du service est prévu.

La direction a répondu qu'il y avait eu un accompagnement dès l'arrivée du salarié, et que concernant la répartition de la charge de travail, elle a également été faite à l'arrivée du salarié. Elle précise également que ce sujet sera inscrit au DUER en RPS (Risques Psycho Sociaux) comme demandé par les élus.

Prochaine réunion de l'instance le 9 avril 2024

D'ici là, **n'hésitez pas à nous joindre pour plus de précisions et d'éventuelles questions.**

Vos élus FO de proximité : **Hervé Morin & Alexis Dumoulin**